

Réunion budgétaire
du 19 septembre 1983

Le dix neuf septembre mil neuf cent quatre vingt trois, à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Guy Chivaud, maire.

Date de convocation : 13 septembre 1983.

Présents : M^r Chivaud, Gouedo, Joseph, Villet, Borderon, Allary, Bourreau, Darnault, Philippeau, Gouvineau, Maguë.

absent : Néant.

Secrétaire de séance : M^r Allary Francis.

Compte administratif 1982 -

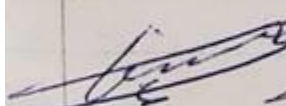
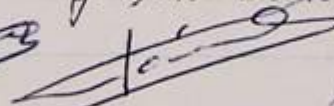
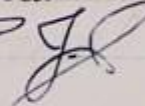



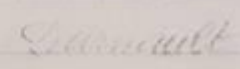
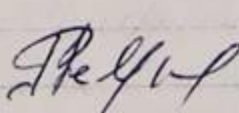

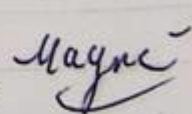
Monsieur Soubion présente le compte administratif 1982 qui fait apparaître un excédent de recettes de 61335 francs en section de fonctionnement. Le Conseil approuve ce compte.

Budget supplémentaire 1983.

Le Conseil vote le Budget supplémentaire pour un montant de 61335 francs en section de fonctionnement. En prélevant 34679 francs pour les dépenses d'investissement, il reste 26656 francs à répartir entre les divers chapitres de la section de fonctionnement, soit :

Chapitre 608 = 556 francs
6312 = 4600 francs
6313 = 18000 -
6407 = 3500 -

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Réunion extraordinaire
19 septembre 1983

Le dix neuf septembre mil neuf cent quatre vingt trois à seize heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Chivaud, maire.

Date de convocation : 13 septembre 1983.

Présents : M^{rs} Chivaud, Gouédo, Joseph, Viollet, Boudron, Allary, Bourreau, Barnault, Philippeau, Gouriveau, Yagué.

absent : Néant.

Secrétaire de séance : M^r Allary Francis.

Compteur E.D.F.

La puissance du compteur électrique ne semble pas assez élevée puisque le compteur disjoncte au moment des fêtes locales ou pour Noël lorsque plusieurs guirlandes électriques sont branchées. Il y a donc lieu de revoir le branchement pour répartir la distribution sur les trois phases ou bien demander à E.D.F. davantage de puissance.

Fauchage des accotements

Le Syndicat intercommunal de voirie ayant demandé s'il fallait prévoir une deuxième campagne de fauchage, le Conseil municipal estime que cela n'est pas nécessaire.

Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.

A l'unanimité, le Conseil décide le versement à cet organisme des cotisations patronales rétroactives pour la validation des services accomplis par M^r Allary Simeat, ancien maire et M^r Ferret Fernand, ancien adjoint, avant le 1^{er} janvier 1973. Ces cotisations se montent à : francs 237,66 pour M^r Allary et : francs 127,40 pour M^r Ferret, soit, au total : francs 365,06.

Renforcement réseau électrique

Le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées ayant demandé si des travaux de renforcement sont à prévoir sur le réseau électrique de la Commune, le Conseil municipal décide de signaler :
Chez Choletet, ^{sur un transformateur} à la demande de M^r Chivaud, chez Lézot où le courant est faible par intermittence.

Ramassage des ordures ménagères

Le Conseil, à l'unanimité, décide que le ramassage des ordures ménagères continuera à être fait manuellement.

Cantonier de commune.

Monsieur Georges BATY ayant démissionné le 15 septembre 1983, il y a lieu de le remplacer.

Plusieurs personnes ont fait acte de candidature.

M^r Allary Lucien, retraite agricole depuis le 15 septembre 1983

M^r Magné Claude, propriétaire exploitant à Rozet

M^r Renon Louis, chômeur, habitant la commune des Gravelles, Dordogne.

M^r Samiraud Michel, chômeur, habitant la commune de La Rochebeaucourt, Dordogne.

Les deux premières personnes citées habitent la commune de Combiers. Cependant, M^r le Maire expose au Conseil que les nouvelles lois sur l'emploi, ne permettent pas aux administrations de recruter des personnes ayant déjà un autre emploi ou d'autres revenus: exploitation agricole ou retraite. Aussi, le Conseil municipal, sur proposition de M^r le Maire décide d'embaucher M^r Louis Renon, en tant que journalier, sur les chemins communaux et ruraux, deux jours par semaine, soit 16 heures, à compter du 22 septembre 1983. Il sera rémunéré à l'indice brut 220 1^{er} échelon, agent ^{temporaire} pour 3 mois, contrat renouvelable. Stationnement des Nomades.

Il sera nécessaire d'envisager de limiter le stationnement des Nomades à 48 heures, sur le terrain de sports.

Nettoyage de la Lizonne.

M^r le Maire rappelle que les riverains sont tenus de débarrasser les arbres ou branchages tombés dans la rivière, en particulier depuis la tempête du 26 juillet.

Syndicat Horte et Gardoire

M^r Darmault, délégué, expose au Conseil son avis sur le montant de la cotisation communale 1983 qui est de francs: 1656,93. Il pense, et le Conseil municipal est bien d'accord, que cette somme est beaucoup trop élevée pour une petite commune, d'autant plus que nous n'avons guère d'avantages. Il serait peut être possible de se retirer de ce Syndicat. Il n'est, toutefois, rien décidé. Le Conseil approuve la dénomination de Contrat de pays qui est devenu ^{Syndicat Horte et Gardoire} Bulletin communal.

Il faut prévoir de sortir le premier numéro vers Noël. M^r Darmault doit se renseigner pour le papier auprès d'une imprimerie. M^r Couedo devra voir la S.E.L.P. à Mareuil pour la couverture. Quant aux feuilles intérieures, M^r Chivaud pense qu'elles pourront

être faites à Ruelle.

Le rédacteur en chef en sera M^r Pierre Darnault. Les autres conseillers municipaux l'aideront.

Point de rencontre.

M^r Darnault fait une proposition sur un éventuel point de rencontre qui pourrait avoir lieu à l'ancienne école. Il pourrait y avoir une bibliothèque et, le mercredi, une garderie pour les jeunes enfants.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

~~Signé~~

~~Signé~~

~~Signé~~

Niellot

Bardouin

~~Signé~~

~~Signé~~

Phellip

~~Signé~~

Yagné

~~Signé~~ au au W